

Recommandations relatives au raccourcissement de la formation initiale

Complément à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale dans les métiers suivants :

- Mécanicien en machines agricoles CFC
- · Mécanicien en machines de chantier CFC
- · Mécanicien d'appareils à moteur CFC

Les métiers cités posent de grandes exigences à la personne en formation. La formation comprend une clôture partielle au moyen du domaine de qualification « examen partiel » à la fin du quatrième semestre. Cet examen partiel, comprenant les techniques de fabrication « couper et assembler », a lieu à la fin du quatrième semestre et constitue un élément essentiel de la formation. C'est pourquoi, le domaine de qualification « examen partiel » doit être réussi avec la note de 4 ou plus. Lors de la détermination de la durée d'apprentissage, il convient de tenir compte du fait que ces compétences doivent être acquises (art. 17 Orfo).

L'autorité cantonale compétente décide du raccourcissement contractuel de la durée d'apprentissage après avoir entendu les parties contractantes et l'école professionnelle.

Important : lors du raccourcissement de la durée d'apprentissage, les contenus traités selon le plan de formation de l'école professionnelle et des cours interentreprises doivent être acquis. Soit l'entreprise de formation enseigne ces contenus soit la personne en formation les acquiert en autodidacte.

En tant qu'organisation du monde du travail, nous recommandons les durées de formation suivantes lors d'apprentissages raccourcis :

	Durée (années)	École professionnelle	CIE	EP	EFA	Domaine de qualification	Remarques
a)	1	Non	5	Non	Oui	b) Travaux pratiques	
b)	2	4 semestres	3, 4, 5	Oui	Oui	a) Examen partiel b) Travaux pratiques c) Connaissances professionnelles	EP après une année de formation EFA dans la dernière année de formation
c)	3	6 semestres	2, 3, 4, 5	Oui	Oui	a) Examen partiel b) Travaux pratiques c) Connaissances professionnelles	EP après une année de formation EFA dans la dernière année de formation
d)	4	8 semestres	Tous	Oui	Oui	a) Examen partiel b) Travaux pratiques c) Connaissances professionnelles	

Légende

- a) Mécanicien en machines agricoles CFC, mécanicien en machines de chantier CFC, mécanicien d'appareils à moteur CFC
- b) Mécatronicien d'automobiles CFC
- c) Les personnes au bénéfice d'un diplôme dans un métier de la métallurgie, par ex. polymécanicien CFC, constructeur métallique CFC, ou d'une formation initiale dans un métier d'une branche apparentée, par ex. mécanicien en maintenance d'automobiles CFC, mécanicien en motocycles CFC
- d) Agriculteur CFC ainsi que d'autres métiers CFC
- CIE Cours interentreprises
- EP Examens partiels
- EFA Examens de fin d'apprentissage

Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.